



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Programmes

Question écrite n° 49312

Texte de la question

M. René Carpentier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les incidences fâcheuses de l'organisation des enseignements du cycle central de collège (5e et 4e) arrêtée par le ministère. Remplaçant la grille horaire nationale par des horaires « souples » à l'intérieur d'une fourchette, cette réforme aboutit à mettre en concurrence les matières enseignées et à accroître les inégalités entre élèves fréquentant des collèges différents et même entre les classes d'un même établissement. Ainsi une fourchette comprise entre trois et quatre heures hebdomadaires est prévue pour l'enseignement de l'histoire, de la géographie et de l'éducation civique, les privant ainsi de l'horaire nécessaire à la transmission optimale de ces matières. Il est à signaler d'ailleurs que l'éducation civique avait déjà été gravement pénalisée lors de la réforme de la classe de 6e à la rentrée 1996-1997 par réduction de la moitié de son horaire. Ce n'est pas en diminuant les horaires d'enseignement de chaque élève et en organisant des économies de moyens pour l'enseignement par la compétition entre matières que de meilleures conditions de travail pour les élèves et pour les enseignants seront obtenues. Le Conseil national de l'éducation, des associations et des syndicats d'enseignants se sont prononcés contre cette réforme. Il lui demande donc s'il entend réviser ce projet.

Données clés

Auteur : [M. Carpentier René](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49312

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 1997, page 1145